

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

---

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS196

présenté par  
M. Mesnier

-----

### ARTICLE 12 BIS D

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise la suppression de l'extension d'une exonération de cotisations patronales pour les EPCI sur la rémunération des personnes employées au domicile de personnes en situation de dépendance ou de handicap.